

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 6 février 2014 portant désignation des
membres du Conseil d'administration et des Vice-
Présidents de l'Académie de recherche et d'Enseignement
supérieur**

A.Gt 05-06-2019

M.B. 13-08-2019

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 6 février 2014 portant désignation des membres du conseil d'administration et des vice-présidents de l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur;

Vu les propositions de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur des 20 et 22 mai 2019;

Sur proposition du Vice-président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Recherche et des Médias;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Dans l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 6 février 2014 portant désignation des membres du conseil d'administration et des vice-présidents de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur, tel que modifié par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 mai 2019, les modifications suivantes sont apportées :

1) A l'article 1^{er}, 3^o, le a) est remplacé par ce qui suit :

«a) M. Stéphane HEUGENS (Conseil Général de l'Enseignement de promotion sociale);

Suppléant : M. Yves DECHEVEZ (Conseil Général de l'Enseignement de promotion sociale);»;

2) à l'article 1^{er}, 3^o, le b) est remplacé par ce qui suit :

«b) M. Willy MONSEUR (Conseil Général de l'Enseignement de promotion sociale);

Suppléant : M. Yves ANDRE (Conseil Général de l'Enseignement de promotion sociale);»;

3) à l'article 1^{er}, 5^o, e), les mots «M. Joachim WATHELET (FEF);» sont remplacés par les mots «Mme Manon SPERATI (FEF);»;

4) à l'article 3, d), les mots «M. Hervé PETRE» sont remplacés par les mots «M. Stéphane HEUGENS».

Article 2. - Le Ministre ayant l'Enseignement supérieur et l'Enseignement de Promotion sociale dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 5 juin 2019.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre-Président en charge de l'Egalité des chances et des Droits des femmes,

R. DEMOTTE

Le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Recherche et des Médias,

J.-Cl. MARCOURT